



Check-up : Évaluez la vulnérabilité de votre entreprise

-
-
- |
-

Bénéficiez d'un diagnostic au sein de votre société par la Gendarmerie ou la Police Nationale

Vous souhaitez dissuader le passage à l'acte, bloquer l'action malveillante ou la retarder au maximum, en réduire les effets, ou encore alerter et faciliter l'action des services d'intervention ?

Demandez à effectuer un Check-up Sûreté des Bâtiments !

Public concerné :

Toute entreprise.

Vos attentes :

Vous souhaitez réaliser un constat précis et actuel des risques encourus par votre entreprise, afin d'obtenir rapidement des conseils (aucun écrit n'est réalisé) sur les solutions à mettre en place, leur coût, la pertinence des offres reçues de prestataires en sécurité, voire définir une stratégie globale de la prévention de la malveillance.

Nos réponses :

La CCI de l'Ain, en partenariat avec la Gendarmerie et/ou la Police Nationale, propose un Check-up Sûreté des Bâtiments.

Sur simple prise de rendez-vous, le Check-Up consiste en un entretien sur place entre la Gendarmerie et/ou la Police Nationale et le dirigeant.

Modalités :

[Contactez la CCI de l'Ain.](#)

Contactez la CCI de l'Ain

Tél : 04 74 32 13 00

developpement@ain.cci.fr

URL source: <https://www.ain.cci.fr/check-evaluez-la-vulnerabilite-de-votre-entreprise>